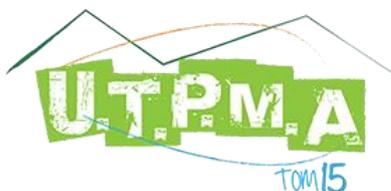


Règlement 2023



Sommaire :

Présentation	2
Participation	2
Inscriptions	3
Annulation d'engagement à la demande du concurrent	4
Remise des dossards et chronométrage	5
Tarifs	6
Modifications ou annulation	7
Mesures sanitaires	7
Descriptifs des courses	8
ULTRA TRAIL DU PUY MARY	8
GRAND TRAIL DU LIORAN	10
TRAIL DE LA JORDANNE SOLO	11
TRAIL DE LA JORDANNE RELAIS	11
L'AURILLACOISE COURSE	12
L'AURILLACOISE RANDO SPORTIVE	12
LA RANDO FERMIERE	13
PARCOURS DES SUPER-HEROS	14
Assistance	15
Récompenses	15
Sécurité et secours	15
Abandon et rapatriement	15
Assurance	16
Droits à l'image	16
Éthique de course, éco-citoyenneté	16
Soins de confort et douches	16
CNIL/ RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)	17
Acceptation du règlement	17

Présentation	<p style="text-align: center;">La 10^{ème} édition de l'UTPMA aura lieu le samedi 17 Juin 2023</p> <ul style="list-style-type: none">• L'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac est un ensemble de courses pédestres sur sentiers et chemins de montagne, organisé par l'association Tom 15 (Trail Odysée Montagne 15), association loi 1901 inscrite au journal officiel le 8 Avril 2011 sous le numéro w151003497.• Le présent règlement s'applique sur toutes les courses de l'événement 2023.
Participation	<ul style="list-style-type: none">• Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés dont l'âge correspond aux critères catégorie/distances de la FFA ;• La participation aux différentes courses se fait sous l'entière responsabilité des coureurs, de ce fait, ils renoncent à tout recours envers les organisateurs en cas de dommages subis ou occasionnés. Les concurrents s'engagent à renoncer à toute poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de la participation à cette manifestation ;• Tout engagement implique l'acceptation du règlement dans son ensemble.

<p>Inscriptions</p> <p>Ouverture des inscriptions le 4 Décembre 2022 à 14h00</p> <p><i>inscriptions obligatoires pour toutes les courses sur le site Klikego</i></p> <p><i>(y compris pour la course des super héros et les randonnées)</i></p>	<p>- Les inscriptions se font uniquement en ligne via un mode de paiement sécurisé sur le site d'inscription Klikego. Lien et informations complémentaires sur : http://www.utpma.fr/inscriptions</p> <p>- Afin de valider son inscription, le coureur doit, obligatoirement, l'accompagner soit :</p> <ul style="list-style-type: none">• de sa licence en cours de validité (licence FFA, UFOLEP, athlé running, athlé compétition, Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)• ou d'un certificat médical notifiant l'absence de contre indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition. Certificat datant de moins d'un an au 17 juin 2023.• Le coureur doit fournir son certificat médical ou sa licence au moment de son inscription.• Pour les participants mineurs : les parents ou représentants légaux doivent transmettre l'autorisation parentale UTPMA dûment remplie disponible sur le site d'inscription ainsi qu'un certificat médical précisant l'absence de contre indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition. Certificat datant de moins d'un an au 17 juin 2023.• Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en français, dans le cas contraire, une traduction doit être transmise.• Aucune relance ne sera adressée, il appartient au coureur de compléter et vérifier l'état de son inscription sur son profil coureur via le site Klikego.• Tout dossier incomplet à la date du 20 Mai 2023 annulera l'inscription sans aucun remboursement possible.• Toute inscription est individuelle, aucun transfert de dossard n'est autorisé par quelque motif que ce soit. Un concurrent rétrocédant son dossard sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par la personne portant son numéro de dossard durant l'épreuve.• Les documents doivent être téléchargés sur le profil d'inscription du coureur. Aucun document envoyé par mail à l'organisation ne sera pris en compte.
---	--

**Annulation
d'engagement à
la demande du
concurrent**

● **Pour raison médicale :**

En cas d'annulation par le concurrent avant le 20 Mai 2023, sur présentation d'un certificat médical lors de la demande, l'organisation remboursera à hauteur de 100% l'inscription sur l'Ultra et le Grand Trail, uniquement.

Avant une demande de remboursement, la bourse au dossard sera privilégiée afin de permettre à un autre coureur de bénéficier d'un dossard.

Epreuves et Dates	Taux de remboursement
Ultra et Grand Trail jusqu'au 20 Mai 2023	100%
Ultra et Grand Trail à partir du 21 mai 2023	Aucun remboursement
Randonnée et autres courses	Aucun remboursement

La demande de remboursement devra se faire par courrier à l'adresse suivante :

TOM 15 UTPMA
Bâtiment de l'horloge
8 Place de la Paix - 15000 Aurillac

Celle-ci devra obligatoirement être accompagnée du certificat médical faisant foi.

● **Pour toute autre raison :**

Une bourse de dossard sera mise en place au 2 janvier 2023 sur le site Klikego. Elle permettra aux coureurs qui ne souhaitent plus participer à la course pour n'importe quelle raison de remettre en vente leurs dossards, hors frais Klikego.

Pour cela le coureur n'aura qu'à se rendre sur son compte dans l'onglet « revendre votre dossard ».

Il aura le choix de faire une vente privée en transférant le lien qui lui sera donné à une personne de son choix, ou, une vente publique.

La revente de dossard est possible **UNIQUEMENT** via le site d'inscription Klikego jusqu'au 20 Mai 2023.

Si le dossard n'est pas vendu avant le 20 Mai 2023, aucun remboursement ne sera effectué.

<p>Remise des dossards et chronométrage</p>	<ul style="list-style-type: none">● Remise des dossards Pour toutes les courses, la remise des dossards / bracelets aura lieu le vendredi 16 juin 2023 de 10h00 à 20h00 Place des Carmes. <p>Les dossards et dotations seront remis en main propre pour chaque coureur <u>sur présentation de sa pièce d'identité.</u></p> <p>Pour l'Aurillacoise, le retrait des dossards pourra aussi se faire le samedi 17 de 6h00 à 9h30.</p> <p>Pour le Trail de la Jordanne en solo et en relais, le retrait des dossards pourra aussi se faire le <u>samedi de 6h30 jusqu'à 8H00</u></p> <p>Les dossards doivent toujours être visibles de face, portés sur la poitrine ou sur le ventre. Ils ne doivent pas être cachés sous un vêtement.</p> <ul style="list-style-type: none">● Chronométrage les participants des différentes courses seront badgés à plusieurs endroits sur leur parcours respectifs, pour cela:<ul style="list-style-type: none">- Les concurrents de l'Ultra recevront avec leur dossard des puces électroniques, une collée sur le dossard et une à mettre sur leur sac de course.- Les concurrents des autres courses recevront avec leur dossard une puce électronique déjà collée sur leur dossard. <p>Toutes les puces seront récupérées à l'arrivée des concurrents</p>
--	---

Tarifs	<u>Attention : les tarifs ci-après ne comprennent pas les frais d'inscription en ligne de klikego</u>
ULTRA TRAIL DU PUY MARY	<ul style="list-style-type: none"> ● 95 euros jusqu'au 30 avril 2023 puis 100 euros à partir du 1er Mai 2023 Le tarif comprend la Pasta Party et le repas du Terroir (si cochés à l'inscription), mais aussi le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher.
GRAND TRAIL	<ul style="list-style-type: none"> ● 45 euros jusqu'au 30 avril 2023 puis 50 euros à partir du 1er Mai 2023 Comprend le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher.
TRAIL DE LA JORDANNE SOLO	<ul style="list-style-type: none"> ● 25 euros jusqu'au 30 avril 2023 puis 30 euros à partir du 1er Mai 2023 Comprend le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher.
TRAIL DE LA JORDANNE RELAIS	<ul style="list-style-type: none"> ● 30 euros jusqu'au 30 avril 2023 puis 35 euros à partir du 1er Mai 2023 Comprend le cadeau de bienvenue des deux équipiers, les ravitaillements et la récompense finisher. ● 10 euros sans majoration, 3 euros seront reversés à une association. Comprend le ravitaillement d'arrivée.
L'AURILLACOISE COURSE	<ul style="list-style-type: none"> ● adultes 10 euros et 3 euros pour les moins de 12 ans, sans majoration même parcours que la course ; 3 euros de chaque inscription seront reversés à une association. Comprend le ravitaillement d'arrivée.
L'AURILLACOISE MARCHÉ	<ul style="list-style-type: none"> ● 20 euros : Comprend le cadeau de bienvenue, le repas chaud sur le parcours et ravitaillements.
RANDO'FERMIERE	<ul style="list-style-type: none"> ● 5 euros comprend le cadeau de bienvenue et le goûter. Rappel : Inscription préalable obligatoire sur le site Klikego et paiement sur place à la remise du dossard
PARCOURS SUPER HEROS	<ul style="list-style-type: none"> ● vendredi 16 juin 2023 au soir : 10 euros (- 12 ans : 5 euros) Elle se tiendra selon les directives gouvernementales et suivant la situation sanitaire.
PASTA PARTY	<ul style="list-style-type: none"> ● samedi 17 juin 2023 de 19h à 02h30 : 18 euros (-12 ans : 9 euros) Il se tiendra selon les directives gouvernementales et la situation sanitaire.
REPAS DU TERROIR	<p>Les inscriptions seront closes le 20 mai 2023 à minuit ou dès que le nombre maximal de participant par course sera atteint.</p>

<p>Modifications ou annulation</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les épreuves à tout moment en fonction des conditions climatiques (météorologiques, catastrophes naturelles), des événements politiques majeurs (attentats...) ou tout autre événement pouvant nuire à la sécurité des personnes.• En cas d'annulation de l'événement à la date du 20 mai 2023, les droits d'inscriptions seront remboursés à hauteur de 100%• Au delà de cette date, l'organisation ne procédera à aucun remboursement. Les repas payés en supplément seront intégralement remboursés.• En cas de conditions météorologiques trop défavorables (forts risques orageux, pluies violentes, canicule...), l'organisation et /ou les autorités compétentes, peuvent décider de modifier les horaires de départ, les parcours, barrières horaires ou lieux de ravitaillements.• Les parcours peuvent évoluer en fonction des autorisations de passages accordées. <p><i>En acceptant le présent règlement tous les concurrents s'engagent à suivre et respecter ces mesures.</i></p> <p>Attention : Les chiens et autres animaux de compagnie sont formellement interdits sur tous les parcours.</p>
<p>Mesures sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none">• Pour le bon déroulement des épreuves, toutes les mesures sanitaires imposées par décisions gouvernementales ou par toute autre institution officielle seront mises en place le jour de l'événement• Tous les concurrents s'engagent , si nécessaire, à présenter un pass sanitaire en cours de validité afin de pouvoir participer à l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.

<p>Descriptifs des courses</p> <p>ULTRA TRAIL DU PUY MARY</p> <p><u>MATERIEL OBLIGATOIRE</u></p> <p><u>CONTROLE DE LA PRESENCE DU MATERIEL REGLEMENTAIRE</u></p> <p><u>USAGE DES BATONS</u></p>	<p>Distance d'environ 105 Km et 5800m de dénivelé positif A partir de la catégorie Espoir (2003) Ouvert à 900 participants Temps maximal de course 26h30</p> <p><u>DEPART : 00h01 le samedi 17 juin 2023</u> de la place des Carmes à Aurillac</p> <p><u>Attention: suivant les réglages et systèmes de mesure utilisés, les dénivelés et kilométrages peuvent varier.</u> <u>Les distances et dénivelés des parcours de l'UTPMA sont calculées à partir d'une trace au format GPX importée sur les sites www.openrunner.fr et Iphigénie.</u></p> <ul style="list-style-type: none">- une réserve d'eau minimale de 1,5 litres- une écotasse- une couverture de survie- une lampe frontale en bon état de marche avec piles neuves et/ou batterie chargée- un couvre chef- un sifflet- une réserve alimentaire- une veste imperméable- un téléphone portable <p>N° SECOURS 07.68.69.98.68</p> <p>- Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire.</p> <p><i>Une vérification du matériel obligatoire sera effectuée pour tous les coureurs avant d'entrer dans le sas de départ.</i></p> <p>Un contrôle du matériel pourra également être effectué sur le parcours, par n'importe quel membre de l'organisation, à tout moment de la course.</p> <p>Attention : Tous les participants (traileurs et randonneurs) devront obligatoirement disposer de leur propre écotasse et/ou réserve d'eau. Aucun gobelet plastique présent sur les ravitaillements</p> <p><u>Toléré mais INTERDIT dans les zones suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Crête de l'Arpon du diable- Montée du Puy Mary <p>Un panneauage annoncera le début et la fin de zone sans bâtons.</p> <p><i>Merci de nous aider à protéger les zones sensibles de l'écosystème du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.</i></p>
--	--

Une partie des parcours passe chez des particuliers et n'est ouverte que le jour de la course. Seul le respect de cet interdit permettra de garantir l'avenir de la course.

**BASE DE VIE DU
LIORAN**

A la base de vie, seuls les coureurs auront accès au ravitaillement. Une zone d'assistance sera matérialisée (un seul assistant par coureur).

Les coureurs souhaitant un **sac d'allègement à la Base de vie du Lioran** devront **obligatoirement** utiliser **le sac officiel** qui leur sera fourni au retrait du dossard. Tout autre contenant sera refusé.

Le sac ne devra pas excéder 5 kg.

L'organisation vous recommande de ne pas y laisser d'objets de valeur et décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Le dépôt et le retrait des sacs pour la base de vie se feront Place des Carmes:

- **DÉPOT** : **vendredi 16 juin de 16h00 à 23h45**. Horaires impératifs. **N'attendez pas le dernier moment pour les déposer.**

- **RETRAIT** (+ objets perdus) : **samedi 17 juin de 17h00 à 02H30 , le dimanche 18 juin de 9h00 à 11h45.**

Retrait sur présentation du dossard uniquement.

Les sacs qui n'auront pas été retirés pourront être réexpédiés au tarif postal majoré de 10€ de frais.

**RAVITAILLEMENTS ET
BARRIERES HORAIRES**

6 ravitaillements complets sur le parcours + 1 ravitaillement en eau + arrivée
Les barrières horaires sont applicables sur les ravitaillements mentionnés ci-dessous :

- salle des fêtes de Velzic **16,1 km BH 3h30**
- Col du Pertus **32,5 km BH 8h00**
- Station du Lioran **51,5 km BH 12h30**
- Col du Pas de Peyrol **61,75 km BH 16h00** (eau uniquement)
- Halle de Mandailles **70,25 km BH 17h45**
- Salles des fêtes de Lascelle **85,9 km BH 21h30**
- Mairie de Saint Simon **98,7 km BH 00h30** (le 18/06/2023)
- Arrivée Aurillac **105,9 km BH 02h30** (le 18/06/2023)

Tous ces horaires sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution du tracé

Le principe de ravitaillement peut être amené à être modifié selon les dispositions gouvernementales liées à la COVID-19.

<p>TRAIL DE LA JORDANNE SOLO</p> <p><u>MATERIEL OBLIGATOIRE</u></p> <p><u>N° SECOURS 07.68.69.98.68</u></p> <p><u>USAGE DES BATONS BARRIERES HORAIRES RAVITAILLEMENTS</u></p>	<p>Distance d'environ 28 km et 800 m de dénivelé positif A partir de la catégorie Espoir (2003) Ouvert à 500 participants - Pas de barrière horaire Départ le samedi 17 juin 2023 à 9h05 de Velzic</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réserve d'eau (0,5 litre minimum) - une écotasse <p>Tous les participants devront OBLIGATOIREMENT se faire enregistrer/ bipper à 7h15 près de la ligne d'arrivée place des Carmes à Aurillac et prendre la navette mise à disposition par l'organisation pour rallier le village de Velzic. Les coureurs n'ayant pas pris la navette ne pourront pas prendre le départ de la course.</p> <p>Autorisé sans aucune restriction. Sans 3 ravitaillements sur le parcours + arrivée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lascelles (ravito liquide) 6,5 km - Bourg de Rouffiac (ravito complet) 15 km lieu de passage du relais - Saint simon (ravito liquide) 18,5 km - Arrivée à Aurillac
<p>TRAIL DE LA JORDANNE RELAIS</p> <p><u>N° SECOURS 07.68.69.98.68</u></p> <p><u>MATERIEL OBLIGATOIRE</u> <u>USAGE DES BATONS BARRIERES HORAIRES RAVITAILLEMENTS</u></p>	<p>Premier relais 15 km et 450 m D+ catégorie junior et plus Second relais 13 km et 350 m D+ catégorie cadet et plus Ouvert à 100 équipes - Pas de barrière horaire</p> <p>Pour les mineurs, l'autorisation parentale UTPMA ainsi qu'un certificat médical datant de moins d'un an au 17 juin 2023 sont obligatoires. (Documents à télécharger sur la page "inscriptions" de notre site www.utpma.fr et à joindre à l'inscription)</p> <p>Départ le samedi 17 juin 2023 à 9h00 de Velzic</p> <p>Tous les participants au premier relais devront OBLIGATOIREMENT se faire enregistrer/ bipper à 7h15 près de la ligne d'arrivée place des Carmes à Aurillac et prendre la navette mise à disposition par l'organisation pour rallier le village de Velzic.</p> <p>Le relais s'effectuera dans le bourg de Rouffiac Afin de garantir la sécurité de TOUS, la circulation et le stationnement sont INTERDITS dans le bourg. Les véhicules devront se garer sur le parking désigné à cet effet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réserve d'eau - une écotasse <p>Sans restriction. Sans</p> <p>R1 : à Lascelles km 6,5 (liquide) et Rouffiac km 15 (arrivée de R1) R2 : à Saint Simon km 3,5 (liquide) puis sur l'arrivée à Aurillac</p>

L'AURILLACOISE COURSE	Distance 7 km avec 150m D+ A partir de la catégorie cadets (2006-2007) Pas de barrière horaire
<u>MATERIEL CONSEILLE</u>	Réserve d'eau
<u>RAVITAILLEMENT</u>	A l'arrivée – attention écotasse obligatoire.
	Départ le samedi 17 juin 2023 à 10h00 place des Carmes, passage au Puy Courny.
	N° SECOURS 07.68.69.98.68
	Selon le nombre de dossard encore disponible, les inscriptions pourront avoir lieu le jour J. Pour une question d'organisation, privilégiez les inscriptions en ligne

L'AURILLACOISE RANDO SPORTIVE	Distance 7km avec 150m D+ Ouvert à toutes et à tous Pas de barrière horaire
<u>MATERIEL CONSEILLE</u>	Réserve d'eau
<u>RAVITAILLEMENT</u>	A l'arrivée – attention écotasse obligatoire.
	Départ le samedi 17 juin 2023 à 10h05 place des Carmes, passage au Puy Courny.
	Les mineurs sont soumis à l'autorisation parentale et les moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte
	N° SECOURS 07.68.69.98.68
	Selon le nombre de dossard encore disponible, les inscriptions pourront avoir lieu le jour J. Pour une question d'organisation, privilégiez les inscriptions en ligne

<p>LA RANDO FERMIERE</p> <p><u>MATERIEL OBLIGATOIRE</u></p> <p><u>USAGE DES BATONS</u></p> <p><u>BARRIERES HORAIRES</u></p> <p><u>RAVITAILLEMENTS</u></p>	<p>Nouveau parcours Distance d'environ 22 km Ouvert à 500 participants</p> <p><u>Départ le samedi 17 juin 2023 à 10h00</u> du village de Polminhac</p> <p>Pour les personnes qui le souhaitent, l'organisation met à disposition des bus pour se rendre à Polminhac (à cocher impérativement lors de votre inscription).</p> <p>Départ des bus de la place des Carmes à Aurillac le samedi 17 juin à 8h30. Le départ effectif de la randonnée se fera à Polminhac et son arrivée à Aurillac. Attention, pas de navettes prévues sur le tracé de la randonnée ni pour le retour vers Polminhac.</p> <p>Tout mineur devra obligatoirement être accompagné d'un adulte et sera sous sa responsabilité.</p> <p>Cette randonnée est organisée en partenariat avec la mairie de Polminhac et l'association les Pas Vézacois de Vézac.</p> <ul style="list-style-type: none">- une réserve d'eau et/ou une écotasse- des chaussures adaptées à la marche- un coupe vent et une tenue adaptée selon les conditions météo (vêtements de pluie, casquette...) <p style="text-align: center;">N° SECOURS 07.68.69.98.68</p> <p>Accepté sans restriction.</p> <p>Sans</p> <p>1 repas chaud sur le parcours + ravitaillement à l'arrivée</p> <p>Le repas est accessible sur présentation du bracelet qui vous est délivré après vérification de votre inscription.</p> <p>Les animaux de compagnies même en laisse ne sont pas autorisés.</p>
--	---

<p>PARCOURS DES SUPER-HEROS</p> <p><u>DEPART</u></p> <p><u>CATEGORIES</u></p> <p><u>CLASSEMENT</u></p> <p><u>INSCRIPTIONS</u></p>	<p>Accueil à partir de 15h30 Jardin des Carmes (selon les catégories) le samedi 17 juin 2023. Ouvert à 150 enfants de 5 à 12 ans nés entre 2011 et 2018. Inscription 5 euros 1€ de chaque inscription au Parcours des Super-Héros sera reversé à une association</p> <p>Selon les catégories le samedi 17 juin 2023 à partir de 16h00 au Jardin des Carmes</p> <p>Les enfants peuvent venir déguisés (avec un déguisement adapté).</p> <p>3 catégories de Super-Héros ont été définies :</p> <ul style="list-style-type: none">• Super Héros force 5 et 6 ans : enfants nés en 2018 et 2017• Super Héros force 7,8 et 9 : enfants nés en 2016, 2015 et 2014• Super Héros force 10, 11 et 12 : enfants nés en 2013, 2012 et 2011 <p>Pour la catégorie des Super Héros force 5 et 6 ans il sera possible que l'enfant soit accompagné par un parent ou grand parent ou autres pour que la course soit intergénérationnelle</p> <p>La prise en charge des enfants se fera sur place, au jardin des Carmes.</p> <p>Ils seront accompagnés à l'échauffement et au départ. Vous pourrez ensuite récupérer vos Super Héros en haut du Jardin, côté rue des Carmes.</p> <p>Il n'y aura pas de classement, les enfants courront de 6 à 10 minutes en fonction de leur catégorie d'âge. Il s'agira d'un parcours avec obstacles à effectuer autant de fois que l'enfant le souhaite durant le temps imparti.</p> <p>Le nombre total de km parcouru collectivement sera calculé et affiché au tableau des résultats place des Carmes.</p> <p>L'inscription peut se faire en ligne sur le site Klikego à partir du site de l'UTPMA. Cette inscription sera pré-validée en ligne lorsque l'autorisation parentale UTPMA sera fournie. Elle est disponible sur le site www.utpma.fr dans la rubrique INSCRIPTIONS. Nous vous invitons à scanner cette autorisation pour l'importer ensuite sur Klikego au moment de l'inscription. Il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical. Possibilité de s'inscrire sur place le vendredi de 17h30 à 20h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 15h30</p>
--	---

<p>Assistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les concurrents pourront bénéficier d'une assistance extérieure UNIQUEMENT dans les zones de ravitaillement officielles sous peine de disqualification • Aucun ravitaillement extérieur à ces zones et accompagnement de coureur entre ces zones n'est possible. • Un seul assistant par coureur est autorisé dans la zone.
<p>Récompenses</p>	<p>La remise des prix des cinq courses (Ultra, Grand Trail de la Jordanne, Trail d'Aurillac Solo et Relais, Aurillacoise) aura lieu samedi 17 juin 2023 à l'issue de chaque course, au niveau de la place des Carmes à Aurillac.</p> <p><u>Seront récompensés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premiers scratch Hommes / Femmes, ainsi que les premier(e)s Hommes et Femmes des catégories suivantes (hors scratch) de l'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac (105 km), du Grand Trail (50 km) et du Trail de la Jordanne SOLO et de l'Aurillacoise (Espoir / Senior + Master 0 / M1+2 / M3+4 / M5+6 / M7 et +) - Les premiers relais Hommes / Femmes / Mixtes du Trail de la Jordanne RELAIS <p>En cas d'égalité, la répartition des lots se fera par tirage au sort.</p>
<p>Sécurité et secours</p>	<p>Les postes de contrôle et de sécurité seront installés le long du parcours et une équipe de secouristes assurera la sécurité de la zone Départ/Arrivée. Des médecins urgentistes, infirmières et secouristes composeront le dispositif de secours de course, reliés entre eux par un réseau de secours dédié avec le médecin régulateur. Au PC course, le médecin régulateur est en contact avec le SAMU du Cantal et les autres moyens de secours publics (pompiers, gendarmes). N° SECOURS : 07.68.69.98.68.</p> <p><u>En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime</u> ou avoir le comportement le plus approprié. Le numéro de secours sera imprimé sur chaque dossard, et permettra de joindre le PC course.</p>
<p>Abandon et rapatriement</p>	<p>Tout coureur qui se présente au-delà des barrières horaires est exclu de la course, son dossard sera systématiquement invalidé par l'organisation. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui récupère ses puces et invalide son dossard.</p> <p>Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste et le PC course. Des bus abandons sont mis à disposition dans la vallée, permettant un retour à Aurillac.</p> <p>Suite à un abandon/invalidité du dossard, si le coureur poursuit le parcours, il le fait sous sa propre responsabilité, en aucun cas l'organisation ne pourra être tenue responsable s'il provoque ou subit un accident suite à cela.</p>

<p>Assurance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement, par une assurance individuelle accident. ● Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance MAIF ● Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'organisateur en assure la surveillance. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés dans les sacs coureurs mis en place pendant l'évènement par l'organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.
<p>Droits à l'image</p>	<p>Chaque participant autorise expressément les organisateurs de l'UTPMA ainsi que leurs partenaires à utiliser les images et/ou vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux courses de l'UTPMA, et ceci sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.</p> <p>Dans le cadre d'un mineur non-émancipé, l'inscription aux Supers-Héros emporte accord des parents d'utilisation des images de l'enfant mineur</p>
<p>Éthique de course, éco-citoyenneté</p>	<p>Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés et triés aux différents postes de contrôle, dans des containers prévus à cet effet. Si un coureur est surpris en train de jeter un emballage, vêtement ou tout objet de nature à polluer l'environnement de manière délibérée, il sera disqualifié.</p> <p>La course s'inscrit dans une éthique d'éco-citoyenneté et tient à tout mettre en œuvre pour valoriser l'environnement et le respecter.</p>
<p>Soins de confort et douches</p>	<p>Des masseurs-kinésithérapeutes, seront présents sur certains points de ravitaillement et à l'arrivée.</p> <p>Des douches seront mises à disposition (un panneautage sera mis en place).</p>

CNIL/ RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)	Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux bénévoles de l'UTPMA qui sont responsables du traitement des ces données. Elles sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Ceux-ci sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il peut, par lui-même, modifier ses informations sur son espace coureur qu'il a créé lors de son inscription ou nous en faire par à l'adresse mail : inscription@utpma.fr.
Acceptation du règlement	Avec son inscription, le participant : <ul style="list-style-type: none">- Accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course ;- S'engage à suivre le parcours prévu (présence de contrôleurs sur certains points) ;- S'engage à remettre son dossard en cas d'abandon à un point de contrôle ou à un secouriste en cas de blessure. <p>Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision de la direction de course.</p>